

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR JACQUES LASSERRE, 1^{ER} VICE-PRESIDENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-9,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois portant fixation de la composition du Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2008 fixant les indemnités du Président, des Vice-présidents et des délégataires de fonctions,

VU le procès verbal d'élection de la séance du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2008 au cours de laquelle ont été élus le président, les vice-présidents et les membres du Bureau,

ARRÊTE

Article 1 : champ de la délégation

Monsieur Philippe BONNECARRERE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Monsieur Jacques LASSERRE en sa qualité de 1^{er} vice-président, pour les champs de compétence ci-après définis :

- collecte et traitement des déchets.
- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune de Saint-Juéry.
- Courriers d'information et de réponses aux usagers dans le cadre des interventions de proximité en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie, de signalisation et d'éclairage public.

Monsieur Jacques LASSERRE est chargé de superviser l'animation de la commission Environnement, collecte et traitement des déchets.

Dans l'objectif de favoriser la réactivité des actions menées par la collectivité, monsieur Jacques LASSERRE en sa qualité de 1^{er} vice-président, est appelé à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Article 2 : délégation de signature

Délégation permanente est donnée à monsieur Jacques LASSERRE, à l'effet de signer, au nom du président et dans le respect des attributions confiées par le Conseil communautaire, tous courriers, conventions, engagements afférents aux fonctions définies à l'article 1 à l'exception de la signature des actes portant conclusion des marchés publics.

Monsieur LASSERRE reçoit délégation de signature à l'effet de signer toutes les pièces relatives aux liquidations comptables en dépenses et en recettes attachées à l'ensemble des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Article 3 : abrogation

L'arrêté du 19 février 2010 portant délégation de fonctions à Monsieur Jacques LASSERRE est abrogé.

Article 4 : indemnités de fonction

Monsieur Jacques LASSERRE percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Article 5: exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry le 18 SEP. 2012



Notifié à l'intéressé le 18/09/12

Signature de l'intéressé

